

Suit un tableau des recettes et des dépenses de ce service depuis la mise en vigueur de la loi, y compris celles des côtes et de l'intérieur, pour l'année 1884 et les suivantes :—

	Dépenses.	Recettes.
	\$ cts.	\$ cts.
Exercice terminé le 30 juin 1871.....	1,410 45
do do 1872.....	4,312 07	1,344 00
do do 1873.....	6,466 18	4,963 00
do do 1874.....	4,620 19	2,995 00
do do 1875.....	5,696 62	2,715 00
do do 1876.....	4,672 08	2,021 87
do do 1877.....	4,050 00	1,740 50
do do 1878.....	4,249 76	1,296 50
do do 1879.....	4,250 12	1,334 50
do do 1880.....	4,253 43	1,547 00
do do 1881.....	3,888 41	1,333 50
do do 1882.....	3,965 19	1,152 50
do do 1883.....	4,021 20	1,314 00
do do 1884.....	3,909 59	9,437 50
do do 1885.....	4,324 15	2,897 00
do do 1886.....	5,245 28	2,152 00
do do 1887.....	4,855 98	2,172 00
do do 1888.....	5,060 96	3,220 80
Recettes.....	79,151 63	43,636 67
Excédant des dépenses sur les recettes.....	43,636 67	
	35,514 99	

CERTIFICATS POUR LA NAVIGATION CÔTIÈRE ET A L'INTÉRIEUR.

Pendant les onze mois du 1er janvier au 1er décembre 1888, le nombre des aspirants qui, après examen, ont obtenu des certificats de service, comme patrons, s'est élevé à 99, et le montant perçu pour ces certificats, à raison de \$4 chaque, a été de \$396. Durant la même période 23 aspirants ont demandé des certificats de service comme seconds, et le montant perçu, à raison de \$2 chaque, a été de \$56. 2 aspirants ont échoué. Le nombre des aspirants pour certificats de compétence comme patrons a été de 71, et le montant perçu, à raison de \$3 chaque, s'est élevé à \$568. 3 aspirants ont échoué. Il y a eu 43 aspirants pour certificats de compétence comme seconds, et le montant perçu, à raison de \$4 chaque, a été de \$172. 8 aspirants ont échoué. Le montant perçu pour le renouvellement des certificats de compétence et de service, a été de \$51, ce qui porte à \$1,243 le total des recettes de certificats de capitaine et de second pour la navigation côtière et à l'intérieur.

Le crédit voté par le parlement pour les certificats de compétence et de service à des patrons et seconds de navires faisant le service sur l'océan, à l'intérieur et sur les côtes, a été de \$6,000, et les dépenses au 30 juin 1888, étaient de \$5,060.96, laissant en caisse une balance de \$939.04, qui a fait retour au trésor public.